



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 26613

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'éventuelle décoration de M. Bob Dylan de l'ordre de la Légion d'honneur. M. Bob Dylan est un chanteur diversement apprécié au travers de sa réputation mondiale. Néanmoins, la mise en avant, par les services de l'État d'un chanteur promouvant un type d'art populaire dont la tradition est étrangère à la France, semble assez étonnante quand on sait par ailleurs la peine qui existe à rendre accessible à un large public la musique savante. La Légion d'honneur est réservée aux personnalités qui ont rendu des services distingués à la France. Il lui demande de lui préciser les actions éminentes de M. Bob Dylan en faveur de la France.

Texte de la réponse

L'ordre de la Légion d'honneur, civil et militaire, a vocation à récompenser les mérites éminents acquis au service de la nation, mérites qui s'étendent à tous les champs de l'activité humaine. Aussi, comme le rappelle la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur dans un communiqué de presse du 31 mars 2013 « les mérites éminents des décorés prennent les formes les plus diverses puisqu'il s'agit d'apprécier l'action d'un être humain, unique par définition ». En proposant de décorer Bob Dylan de la plus haute de nos distinctions, la ministre de la culture et de la communication a voulu rendre hommage à un artiste américain, reconnu dans le monde comme un immense chanteur et un grand poète depuis cinq décennies, qui fut, en outre, plusieurs fois considéré comme nobélisable en littérature et décoré de la plus haute distinction civile aux Etats-Unis, la « Presidential Medal of freedom » par Barak Obama en 2012. Dans le domaine musical notamment, en sa qualité d'héritier des traditions de country, blues, gospel, rock'n'roll et rockabilly, Bob Dylan est l'un des artistes américains ayant le plus marqué de son influence, non seulement la génération des années 1970, mais également celle des années suivantes dans le monde. Aujourd'hui, à travers un réel phénomène d'appropriation, l'oeuvre de Bob Dylan, loin d'être une « tradition étrangère à la France », est universelle. Elle témoigne d'une musique populaire, dans le sens le plus noble du terme, qu'on ne peut en tous cas pas opposer sans risque de les hiérarchiser, à une musique qui serait dite « savante ». Au regard de son aura mondiale d'immense chanteur et poète, la ministre de la culture et de la communication a donc proposé que Bob Dylan soit décoré de la Légion d'honneur, le plus prestigieux de nos ordres, qui, depuis sa création en 1802, a toujours su accorder une part aux grands artistes, français comme étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26613

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5202

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8189